

## RETARD À LA FERMETURE

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Heure du départ : \_\_\_\_\_

Tout retard après l'heure de fermeture du service de garde (18h00) entraîne une pénalité de 10\$ de frais par 15 minutes de retard par famille lors d'un premier retard et de 15\$ les fois subséquentes.

Signature de l' éducateur: \_\_\_\_\_

Signature du parent: \_\_\_\_\_

Hélène lafrance  
Responsable service de garde